

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1772 /MPMBPE/DGD/DU 04 AVR 2016

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet :** Procédure de délivrance par la DARRV des Fiches d'évaluation des véhicules importés usagés

**Réf :** - Note d'information N° 341/MPMB/DGD du 19 nov. 2014  
- Circulaire n° 1770/MPMBPE/DGD du 23 mars 2016

En vue de faciliter le dédouanement des véhicules usagés importés par les voies maritimes ou terrestres et de garantir les intérêts du Trésor Public, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que la procédure de délivrance par la DARRV des **Fiches d'Evaluation des Véhicules d'Occasion (FEVO)** est désormais aménagée selon les modalités ci-après :

**1. Saisie de la demande d'évaluation**

L'importateur s'adresse à son Commissionnaire en Douane Agréé qui se connecte au SYDAM WORLD et saisit la demande d'évaluation qu'il stocke en lui attribuant un numéro de répertoire.

**2. Dépôt de la demande d'évaluation**

Muni des documents exigibles et du numéro de répertoire de sa demande, le déclarant se rend à la DARRV pour le dépôt du dossier.

Au vu des documents exigibles, la DARRV recherche la demande d'évaluation stockée et fait l'opération « **DEPOSER** » qui matérialise la réception du dossier.

### **3. Evaluation du véhicule par la DARRV**

A partir de l'opération « **EVALUER** », la DARRV procède à l'évaluation du véhicule **dans un délai de 48 heures** à compter de la date de l'opération « **DEPOSER** ». La Fiche d'évaluation DARRV (**FEVO**), qui comporte un numéro unique généré automatiquement par le SYDAM WORLD, est dès lors rendue disponible au SYDAM WORLD aux fins du dédouanement.

### **4. Apurement de la Fiche d'évaluation (FEVO)**

A partir du numéro de répertoire, le déclarant consulte le numéro de la Fiche d'évaluation DARRV (**FEVO**) au SYDAM WORLD et apure celle-ci par une déclaration en détail qu'il édite en vue du paiement des droits et taxes exigibles et de l'achèvement des formalités au Guichet Unique Automobile.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature et toute difficulté d'application me sera signalée.

#### **Ampliations :**

- MPMBPE/Cab
- CI LOGISTIQUES
- SICTA
- SA GUA
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

